



VILLE DE HOUPPEVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603679-20251007-DELIB242025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 11
Pouvoirs : 02
Excusés : 04
Absents : 02
Votes : 12

Date de convocation : 29/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 29 septembre 2025, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOURGET Monique, Maire.

Étaient présents : RIVALAN Emmanuel - HEILMER DE TOLEDO Judith - DELTOUR Edmond - LATZ Odile - VAUCHEL Philippe - DESCHAMPS Véronique - ELIOT James - BELLEDAME Stéphane - LECOURTOIS Christelle - DOS SANTOS Eugénie

Étaient absents excusés : NICQ Alain (pouvoir donné à LATZ Odile), DUBOIS Rose-Marie (pouvoir donné à DESCHAMPS Véronique), NEE Françoise et BOUCHER Angélique.

Étaient absents non excusés : - CHANAL Jannick et TIBERGHIE Damien.

Secrétaire de séance : LECOURTOIS Christelle

DELIBERATION N°24/2025

Conseil Municipal du 7 octobre 2025

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS 2024 (Métropole MRN)

07-10-2025/09

Rapporteur : Mme Odile LATZ, adjointe à l'Urbanisme au cadre de vie et au développement durable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Chers collègues,

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et gestion des déchets ménagers 2024 (RPQS), document joint à la présente délibération, présente le bilan de l'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2024 sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie (MRN).

Sa présentation est une obligation légale (article L. 2224-1 et R. 2224-1 du CGCT) qui permet de garantir la transparence sur les conditions techniques, organisationnelles et financières du service.

Il est demandé à l'Assemblée de prendre acte de ce rapport, marquant ainsi sa validation formelle des indicateurs de performance et de coûts présentés.

Le service couvre les 71 communes de la Métropole, soit une population desservie estimée à 504 300 habitants en 2024. L'objectif stratégique consiste à respecter la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et les objectifs du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets) de -15% de DMA d'ici 2030.

Performance Environnementale et Tonnages (Qualité)

L'année 2024 se distingue par une stabilisation de la production globale de déchets, mais avec des mouvements significatifs au niveau des flux de tri.

Évolution des Tonnages par Habitant

Indicateur	Bilan 2024 (kg/hab/an)	Évolution (vs 2023)	Enjeu / Conformité
DMA TOTAL	549,22 kg/hab	+1,1 %	Maintien de l'effort de réduction nécessaire.
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	254,58 kg/hab	-1,1 %	Point positif : Les efforts de tri réduisent l'enfouissement/incinération.
Collectes Sélectives (Recyclage)	100,56 kg/hab	+0,8 %	Reflet de l'extension des consignes de tri.

Actions de Prévention et Valorisation (Points Forts)

- Biodéchets (Déchets Alimentaires) : C'est la progression la plus marquante. Le tonnage collecté a bondi de +142,6 % en 2024, reflétant l'accélération du déploiement des solutions de tri à la source (compostage, bornes d'apport volontaire, etc.) en amont de l'obligation 2024.
- Lutte contre le Gaspillage Alimentaire : L'accompagnement ciblé des services de restauration collective a permis d'enregistrer une réduction moyenne de -28 % du gaspillage alimentaire dans les établissements participants.
- Fonctionnement des déchetteries : La Métropole a enregistré un taux de valorisation des déchets déposés en déchetterie de l'ordre de 80 %.

Maîtrise des Coûts et Prix du Service (Prix)

Malgré le contexte inflationniste général, notamment sur le coût de l'énergie et des transports, la Métropole parvient à maîtriser l'évolution du coût du service pour l'utilisateur.

La gestion financière montre une maîtrise des dépenses malgré le contexte inflationniste.

1. Coût pour l'Usager

- Coût net aidé par habitant (HT) : 114,28 €/habitant.
- Évolution : Le coût par habitant a baissé de -2,4 % par rapport à 2023. Cette diminution est due à une gestion optimisée et à une meilleure valorisation des matériaux recyclés (augmentation des recettes des éco-organismes).

2. Structure des Dépenses

Les dépenses du service se répartissent traditionnellement autour de trois pôles majeurs :

- La Collecte (ramassage, transport) : Représente la part la plus importante des coûts.
- Le Traitement/Valorisation (incinération, enfouissement, tri) : Des coûts qui sont maîtrisés grâce aux contrats existants.
- La Prévention et la Propreté Urbaine : Des investissements croissants qui visent à réduire les coûts futurs de traitement.

Conclusion et Perspectives

Le RPQS 2024 témoigne d'un service conforme aux objectifs réglementaires et performant en matière de réduction des Ordures Ménagères Résiduelles et de maîtrise budgétaire.

L'année 2025 et les suivantes devront accentuer les efforts sur :

1. La généralisation du tri des biodéchets pour atteindre les objectifs de la loi.
2. La poursuite de la modernisation du parc de véhicules et des équipements de collecte.
3. Le renforcement des actions de prévention pour inverser la légère hausse du tonnage total de DMA.

En conséquence, il est proposé aux élus de prendre acte du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés pour l'exercice 2024.

Considérant que ce rapport est mis à la disposition du public.

Ayant entendu l'exposé de Madame Monique BOURGET, Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Prend acte de la communication de cette synthèse.



Le Maire

Monique BOURGET